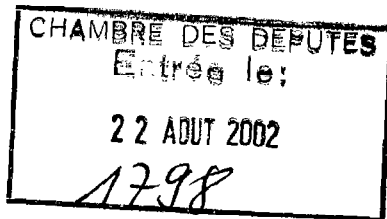


# Question parlementaire N° 1798 de Monsieur le Député Ben Fayot



Monsieur Jean SPAUTZ  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 août 2002

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre des Affaires Etrangères.

Le Luxembourg a toujours encouragé un dialogue politique franc et soutenu en tant que partie intégrante de la relation globale qu'entretiennent la Chine et l'Europe. En outre, il n'a pas manqué de souligner à maintes reprises l'importance qu'il attache à la situation des droits de l'homme et civils au Tibet.

Dans ce cadre, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre des Affaires étrangères :

Au niveau de l'Union européenne :

- quelle est la position du gouvernement luxembourgeois en matière de promotion de négociations sans conditions préalables entre le gouvernement de la République Populaire de Chine et le gouvernement tibétain en exil ?

- quelle est la position du gouvernement luxembourgeois au sujet de la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet ?

De quelle manière le gouvernement luxembourgeois a-t-il, au cours des deux années écoulées, contribué à promouvoir, aux niveaux international et communautaire :

- le dialogue entre le gouvernement de la République Populaire de Chine et le gouvernement tibétain en exil ?

- la promotion des droits du peuple tibétain ?

Comment entend-il se positionner à l'avenir en la matière ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Ben Fayot  
député

**CHAMBRE DES DEPUTES****Entrée le:****11 NOV. 2002**

**Réponse de Madame le Ministre des Affaires Etrangères, Lydie Polfer, à la question parlementaire n° 1798 posée par l'honorable Député Monsieur Ben Fayot**

Comme l'indique justement l'Honorable Député, le Luxembourg en tant qu'Etat membre de l'UE a toujours encouragé un dialogue franc et ouvert entre l'UE et la Chine en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte la question de la situation au Tibet a toujours fait l'objet de discussions soutenues lors de toutes les visites bilatérales.

La promotion d'un dialogue entre les autorités de la République Populaire de Chine et le Dalai Lama fait partie des sujets soulevés régulièrement par l'UE et par le Luxembourg.

La visite à Beijing et au Tibet de deux envoyés spéciaux du Dalai Lama à la mi-septembre a été dans ce contexte un élément très encourageant. Il est intéressant de soulever que cette visite a été mentionnée dans la presse chinoise et que les envoyés spéciaux ont aussi informé les instances européennes à un niveau de travail de la teneur de leurs discussions à Beijing et au Tibet.

Le gouvernement luxembourgeois a donc par son insistance aux cours de tous les entretiens officiels contribué à encourager les autorités chinoises à continuer le dialogue avec le Dalai Lama. Des projets de coopération luxembourgeois au Tibet dans le domaine de la santé qui touchent directement la population tibétaine ont également contribué à assurer un développement à la population.

Par notre soutien et notre action collective au sein de l'UE le Luxembourg a aussi soutenu des projets européens au Tibet qui oeuvrent en faveur des droits culturels du peuple tibétain.

C'est dans cette voie d'encouragement du dialogue et de soutien à travers des projets concrets que le Luxembourg souhaite continuer son action dans ce domaine.